

## **GT « Négociation sociales » du 2 octobre 2024 En attendant la loi de Finances...**

*A la DGCCRF, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées... C'est un peu ce qui ressort de cette réunion « négociation sociale » présidée par la Cheffe de service Mme MONKACHI, qui se tenait au lendemain d'un Comité Social D'Administration reporté à la demande de **solidaires** et de la CGT, qui appelaient à la grève ce 1<sup>er</sup> octobre, notamment pour demander l'abrogation de la réforme des retraites mais aussi pour obtenir des revalorisations salariales dans la Fonction publique.*

*Donc, attention spoiler, il n'y a pas eu d'annonces sur des futures mesures prises en faveur des personnels, puisque personne ne connaît la teneur du budget (mais a bien conscience de ça ne sent pas très bon pour les services publics).*

### **Négociations sociales, le retour**

Le document de travail présenté par la Direction Générale (DG) concernait uniquement la catégorie A (et, de fait, les A+). De l'avis syndical, c'est bien l'ensemble des collègues qui doit être concerné par des avancées... et qui doivent être préservés du RIFSEEP !

Côté DG, il y a un affichage de « faire quelque chose » tout en ayant aucune idée de l'enveloppe budgétaire disponible... s'il y en a une, l'heure étant au pessimisme. Notons au passage qu'en réponse à la déclaration préalable de **solidaires** sur le non-appel des listes complémentaires des concours de catégorie A, il a été précisé que cela devrait également concerner les concours B, et que le plafond d'emploi 2024 devrait être autour de 2843 (-2)... Alors qu'on nous annonçait, pour la première fois depuis des années, du positif !

La DG a également annoncé qu'elle avait eu la validation de Bercy pour ne pas recourir à la liste complémentaire des concours. Encore une preuve qu'il est plus facile d'avoir une réponse positive pour avoir du moins-que du plus !

### Catégorie C

Le corps des adjoint-es de contrôle CCRF devrait passer de 62 début 2024 (dont 48 promouvables) à 40 fin 2024, avec une résorption du corps des C en 4 à 5 ans.

Avec l'ouverture du concours B un certain nombre de promotions de C en B ont pu ou vont être prononcées :

- Liste d'Aptitude (LA) : 13 ont été prononcées au 1<sup>er</sup> semestre et 2 restent à faire en fin d'année.
- Concours interne spécial : 6 postes étaient ouverts au concours, les résultats étant attendus pour la fin novembre. (20 inscrit-es dont seulement 11 présent-es).
- Concours interne : parmi les admis-es figure au moins 1 CCRF.

Pour **solidaires**, l'objectif est de faire passer les collègues en catégorie B le plus tôt possible (il faut tenir compte des conditions statutaires de promouvabilité), et en nommant en priorité les collègues qui se rapprochent de la retraite !

## Catégorie B

A la demande de **solidaires** sur la pérennisation de ce concours, la DG a répondu par l'affirmative... sous réserve de l'accord du CBMN (Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel)

Concernant les possibilités de promotions des collègues de catégorie B, si la DG met en avant un taux de promotion relativement (par rapport à d'autres directions) important, **solidaires** a fait remarquer que le manque d'attractivité du concours interne constituait un point de blocage. Un an à Montpellier avec une mobilité ne fait pas rêver grand monde !

## Grade de débouché catégorie A

Alors que l'ensemble des organisations syndicales revendique depuis des années un grade de débouché hors encadrement au sein de la catégorie A à la CCRF, la DG évoquait pour cette dernière :

- L'attractivité du grade d'Inspecteur-trice principal-e (IP), par une augmentation du régime indemnitaire (sans enveloppe budgétaire à ce stade, et donc en excluant le reste des personnels d'une telle mesure) ou en permettant de garder le bénéfice du concours (une piste sur laquelle **solidaires** est prêt à travailler, mais qui nécessite un travail poussé pour étudier sa faisabilité à la DGCCRF)
- Les filières à valoriser pour les inspecteurs-trices expert-es (IE) : « *fonction d'expertise régionale à plein temps, situations d'encadrement...* » puis, « *les conditions d'accès ayant été revues et circonscrites, se pose la question de la création en contrepartie d'un éventuel grade de débouché.* »

De son côté, **solidaires** est attaché à ce qu'était l'esprit de l'emploi IE à sa création, donc pour des IE expert-es sur les métiers. Le dévoiement au fil du temps de cet emploi d'IE vers l'encadrement s'est fait à l'initiative de l'Administration, et **solidaires** a toujours été contre cette dérive.

Si la transformation pure et simple de l'emploi d'IE en grade se heurte au refus dogmatique de la DGAFFP, il y aurait bien la possibilité de créer des IP « non-encadrant » une piste évoquée lors des échanges. IP enquêteurs-trices, ou mixtes encadrant-es et enquêteurs-trices dans les petits départements par exemple. Le sujet avait d'ailleurs déjà été abordé à l'occasion d'un GT « négociations sociales » le 21 mars 2022. Comme quoi, le dialogue social c'est parfois comme le réveil de la marmotte, dans Un jour sans fin...

La DG avait alors fait une proposition pour un grade d'IP non-encadrant. Problème bloquant à l'époque, ce n'était pas pour tout de suite, et selon des critères encore bien mystérieux..., le taux de promotions IP passant progressivement de 3% à 5%, pour qu'à une date non déterminée, une partie des promotions soit consacrée à des IP pour des fonctions d'expertise (non définies...). A partir de là, par un principe de vases communicants, les emplois d'IE seraient progressivement transformés en IP non-encadrant-e.

Pour **solidaires** le grade de débouché hors encadrement c'est tout de suite, et sans condition !

## « Perspectives relatives à l'emploi de directeur fonctionnel »

Difficile d'être trop disert sur ce sujet introduit dans façon nébuleuse dans le document de travail (pour être bref, la gestion de la carrière des DF), et dont la DG a rapidement compris que la place dans les négociations était quelque peu problématique. Surtout quand il n'y a pas de mesures concernant l'ensemble des personnels !

## Cartographie des compétences

La DG voulait bizarrement faire entrer ce sujet dans le cadre de négociations sociales. **Solidaires** est contre cette cartographie sur le fond et sur la forme :

- Sur la forme, concernant la façon dont elle est faite d'abord sans l'accord et la communication aux agent·es.
- Sur le fond, car c'est une première étape vers un manque de souplesse dans le changement de postes en interne sur place et en mobilité géographique en casant nos collègues sur des filières métiers spécifiques pas forcément choisis.  
**Solidaires** a d'ailleurs rappelé son attachement aux tableaux de mutation, des adjoint·es de contrôle jusqu'aux IP (ce dernier ayant déjà été supprimé unilatéralement par la DG)

## Valorisation et reconnaissance de certaines fonctions spécifiques

**Solidaires** a marqué son opposition au système de part variable, et souligné que pour les RTR – RTN par exemple, les conditions de nomination sur ces postes devaient être transparentes, sur la base de critères clairement définis.

Plus généralement, **Solidaires** a insisté sur l'attachement des personnels CCRF aux principes de transparence (pour les promotions ou les mutations) et sur l'importance de ne pas opposer les fonctions entre elles, surtout après l'unification des différents régimes indemnitaires. Des chantiers qui ne respecteraient pas ces principes seraient dommageables pour les personnels et dangereux pour la maison CCRF !

## QUESTIONS DIVERSES

### Prime JOP

Face aux remarques en préalable de **Solidaires**, la DG a indiqué que les primes JOP seront versées sur la paye de novembre. Une liste a été remontée à la DG, qui la respectera. Reste le désaccord sur le périmètre et le montant, **Solidaires** rappelant la situation parisienne. Pas de quoi émouvoir la DG...

Petit moment de grâce, **Solidaires** a exhumé en séance la communication récemment publiée sur Géci, et subtilement intitulée « [Jeux Olympiques et Paralympiques : médaille d'or de l'implication... pour les agents CCRF !](#) »

Aux épreuves de défense des intérêts de ses personnels, la DG fait plutôt penser à la fédération française de la lose...

### Passage de l'inspection Générale des Finances

**Solidaires** a demandé des explications sur le passage de l'IGF dans toute une série de directions.

D'après la DG, il ne s'agirait pas d'un contrôle ciblé, avec une lettre de missions, mais d'une tournée de vérification, sorte de « formation » des nouveaux et nouvelles... En général c'est la DGFiP qui sert de victime de cobaye de terrain d'entraînement mais cette année c'est le tour de la DGCCRF. Comme quoi on aura au moins gagné quelque chose en 2024... (la dernière fois c'était en 2017). Au programme, une tournée d'inspections sur la première quinzaine du mois d'octobre, pour étudier les prélèvements, le pilotage ou le reporting des données RH. **Solidaires** espère que ces contrôles serviront au moins à savoir où sont passés les crédits transférés aux SGCD pour les frais de déplacement ou la restauration !

18 directions des régions Centre-Val-de-Loire, Pays de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et La Réunion ont donc touché le gros lot. La DG reconnaît que c'est une charge très lourde pour les équipes, mais qu'elle demandait aux directions de ne pas mettre la pression sur les personnels si les données étaient trop lourdes à recueillir. On parie que ce ne sera pas transmis aux intéressé·es ?

### Reprise d'ancienneté en cas de réussite aux concours

Des échanges ont eu lieu sur cette problématique qui génère chaque année son lot de déceptions chez des collègues qui rejoignent la Fonction publique après une carrière dans le privé ou en tant que contractuel·le.

**solidaires** a souligné le caractère trop restreint des activités qui au sein de la nomenclature INSEE ouvrent droit à une reprise d'ancienneté en catégorie A (pour la catégorie B c'est plus souple). La DG reconnaît la problématique et ne semble pas opposée à travailler sur ce point...

### Subvention pour les repas en restauration collective

Pour les agent·es en DDI, depuis le transfert de la gestion des crédits alloués par Bercy à la restauration collective vers les SGCD, le montant de la subvention n'a pas été réévalué. Les autres agent·es CCRF qui dépendent toujours de Bercy pour le versement de cette subvention ont bénéficié d'une légère augmentation. Par exemple, dans un même restaurant administratif, à indice égal, le reste à charge pour les agent·es d'une DDPP sera plus élevé que pour leurs collègues du pôle C

La DG a pris note et reviendra vers nous sur ce sujet.

**En conclusion, et pour être bref, la DG a pris bonne note des différents échanges, n'a pas marqué d'opposition de principe sur ce qui a été abordé, mais n'a rien acté non plus. Ni pour ni contre, bien au contraire !  
La suite au prochain numéro... si la loi de finances 2025 le permet !**